



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/09/2019

Dossier complet le :

10/09/2019

N° d'enregistrement :

2019-0167

1. Intitulé du projet

Requalification des abords de la gare de Phalempin en vue de la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PEVELE-CAREMBAULT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEAN-LUC DETAVERNIER

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 1 9 6 0 0 0 0 1 0

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus	Aménagement d'un parking de 183 places sur la place et l'ancienne cour de marchandises de la gare de Phalempin.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet concerne le réaménagement de l'aire de stationnement aux abords de la gare de Phalempin avec pour objectif d'accroître l'offre existante et de créer un pôle d'échange multimodal.

4.2 Objectifs du projet

Plusieurs objectifs :

- Accroître la capacité de stationnement de la gare de Phalempin
- Améliorer la lisibilité et le confort d'accueil des automobilistes usagers du train
- Diminuer le stationnement "ventouse" dans le centre ville et les rues voisines
- Encourager l'usage du train par une meilleure intermodalité
- Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Améliorer la qualité paysagère des abords de la gare

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Décaissement et évacuation
Réalisation de l'assainissement avec les bassins
Pose de revêtement enrobé / pavés joints gazon
Délimitation des emplacements / spécialisation des emplacements
Réalisation cheminements piétons
Aménagements paysagers / éclairage public LED

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des flux sont gérés et sécurisés par la création de voies de circulation identifiées, confortables, pratiques et pérennes. En terme de flux de circulation, le parking est accessible depuis la rue Léon Blum par une voie en double sens de circulation. Au niveau des cyclistes, il est envisagé l'installation de nouveaux arceaux vélos et d'un abri vélo sécurisé au droit des arceaux existants. Un parking réservé au covoiturage d'une capacité de 12 places et un parking relatif à la dépose minute de 6 places et une zone bleue de 6 places sont créés en face du bâtiment de la gare. 4 places pour les voitures électriques avec possibilité de recharge sont également aménagés. Un mail piéton central dans le parking permet aux usagers un accès sécurisé jusqu'à la place de la gare.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet

- d'un dépôt de permis d'aménager

- d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (art R122-3 du CE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
place de la gare	1500 m ²
parking	6500 m ²
Longueur du projet	225 m
Largeur du projet	40 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Léon Blum
59133 PHALEMPIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 30' 55" 42N Lat. 03° 01' 11" 43E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat Arrêté du 8 décembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Wahagnies - Ostricourt approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone de protection spéciale (ZPS) FR3112002 "les Cinq Tailles" est située à 3,7 km au sud est du projet. Localisé en plein bourg, le pôle d'échanges n'aura pas d'impact sur un habitat ou une espèce protégée du site natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux nécessaires aux aménagements seront des matériaux d'apport
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du terrassement avec évacuation
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de réaménager un espace composé de la place de la Gare, d'un parking et d'une friche délaissée de la SNCF. Il ne s'accompagne pas d'une consommation d'espace naturel, agricoles, forestiers ou maritimes. Il s'agit de la requalification d'espaces déjà urbanisés et en partie utilisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking va accueillir des véhicules supplémentaires dont une grande partie se garaît déjà sur le terrain existant Le renforcement de l'attractivité du pôle d'échanges induite, devrait provoquer un report d'une partie du trafic routier actuel vers le transports ferroviaire notamment pour les flux à destination de la métropole lilloise qui s'accroissent.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Phase chantier : nuisances sonores induites par les engins de chantier mais temporaires Bruit généré par les véhicules entrant et sortant des parkings à vitesse très modérée (<20km/h). Nuisances générées par la circulation des trains

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Vibrations liées aux engins de chantier</p> <p>Vibrations liées au passage des trains sur la voie Lille Valenciennes</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>5 candélabres simples</p> <p>9 candélabres doubles</p> <p>6 Candélabres Mat aiguille & projecteur</p> <p>Eclairage Led</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Induits par la présence des voitures dont la plupart sont déjà présentes sur le site ou à proximité</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le principe d'assainissement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétablir les écoulement naturels - Gérer les eaux pluviales du parking par tamponnement
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de réaménager un parking en partie utilisé, de réutiliser une friche délaissée de la SNCF et de réaliser un parking paysager. Le projet se situe en zone UAa au PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



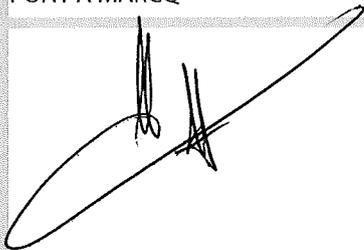
Fait à

PONT A MARCQ

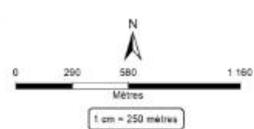
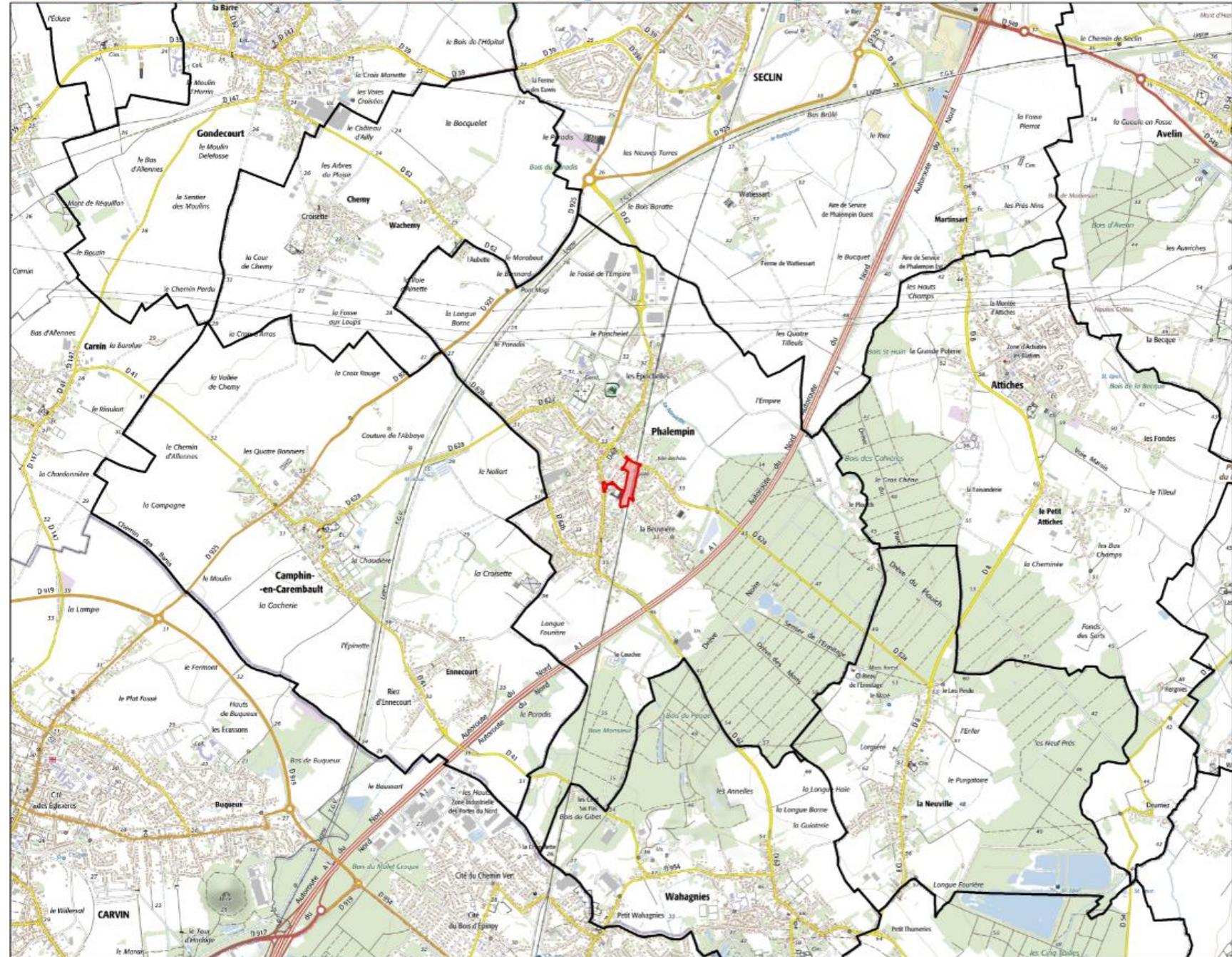
le,

03/07/2019

Signature



Localisation du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Phalempin



Réalisation : ADULM / CCPC (juin 2018)
Sources : BD TOPONOM (2017), SCAN 25 Express, Géomatique (IGN), PPISE (2018), CCPC (2018)



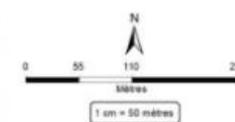
Pôle d'échange multimodal de la gare de Phalempin : plan de situation élargi



Localisation du site
 Limite parcellaire
 Zonage du PLU

Détail des zones du PLU :

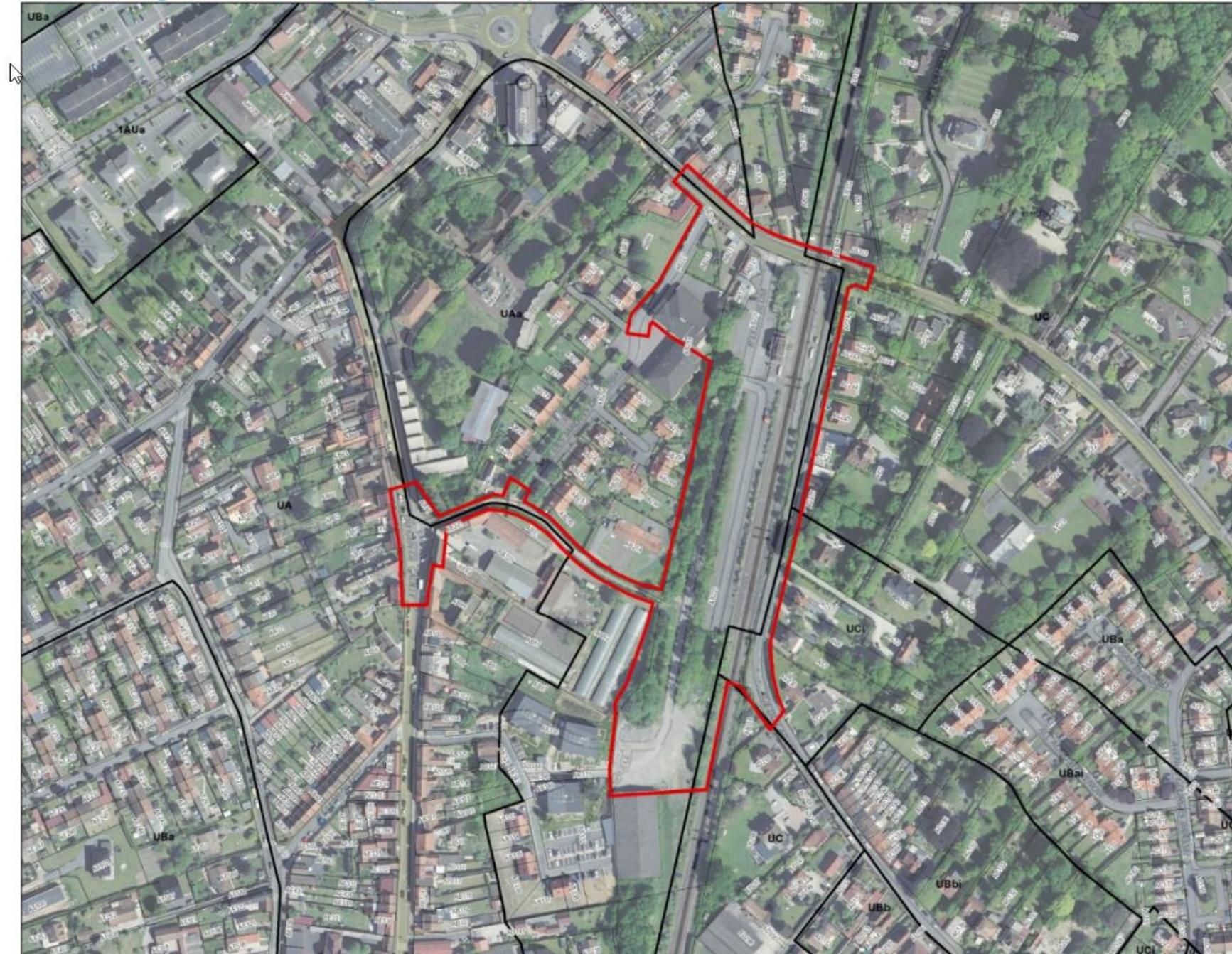
- 1AUa : A urbaniser mixte court terme
- 2AUa : A urbaniser mixte long terme
- A (i) : Agricole
- A : Agricole
- AI : Agricole inondable
- N : Naturelle
- NCb : Naturelle
- UA : Urbaine mixte
- UAa : Urbaine mixte
- UAI : Urbaine mixte inondable
- UBa : Urbaine mixte
- UBai : Urbaine mixte inondable
- UBb : Urbaine mixte
- UBbi : Urbaine mixte inondable
- UC : Urbaine mixte
- UCi : Urbaine mixte inondable
- UE : Activité
- USi : Urbaine mixte (sportive, socio-éducative, loisirs inondable)



Réalisation : ADUM / CCPC (mars 2018)
 Sources : SD TROPHEAN (2017), FC Vendeur DGF 2019, Géomatique PNOG, QTR, SOGAL Express, Sandre/BD Car (2014), PNOG (2018), CCPC (2018)



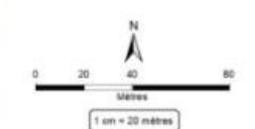
Pôle d'échange multimodal de la gare de Phalempin : plan de situation



Localisation du site
[Red outline symbol] Localisation du site
[Black outline symbol] Limite parcellaire
[Thick black outline symbol] Zonage du PLU

Détail des zones du PLU :

- 1AUa : A urbaniser mixte court terme
- UA : Urbaine mixte
- UAa : Urbaine mixte
- UBa : Urbaine mixte
- UBai : Urbaine mixte inondable
- UBb : Urbaine mixte
- UBbi : Urbaine mixte inondable
- UC : Urbaine mixte
- UCI : Urbaine mixte inondable



Realisation : ADREM / CCPC (avril 2018)
Sources : BD TOPORIGN (2017), PLU Vertueux (2015), Orthophotographie PNDL (2018), SIGAR Copernic (Service IGN) (2018), PNDL (2018), CCPC (2018)

Logos for ADREM (Association des Départements de la Région de Metz), Pôles Carambault (Communauté d'Agglomération de la Région de Metz), and PPJSE (Plan de Prévention des Zones à Risque).



1. Rue Léon Blum



2. PN rue Léon Blum & accès PK



3. Sortie du PK rue Léon Blum



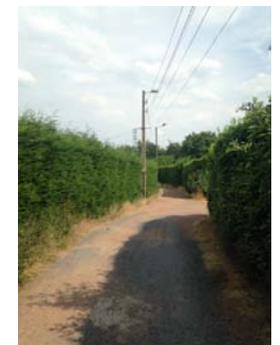
4. Ancienne voie accès «Legrain»



5. Rue du Général de Gaulle & accès rue des Jardins de l'Abbaye



6. Avenue des Jardins de l'Abbaye



7. Rue des Jardins de l'Abbaye



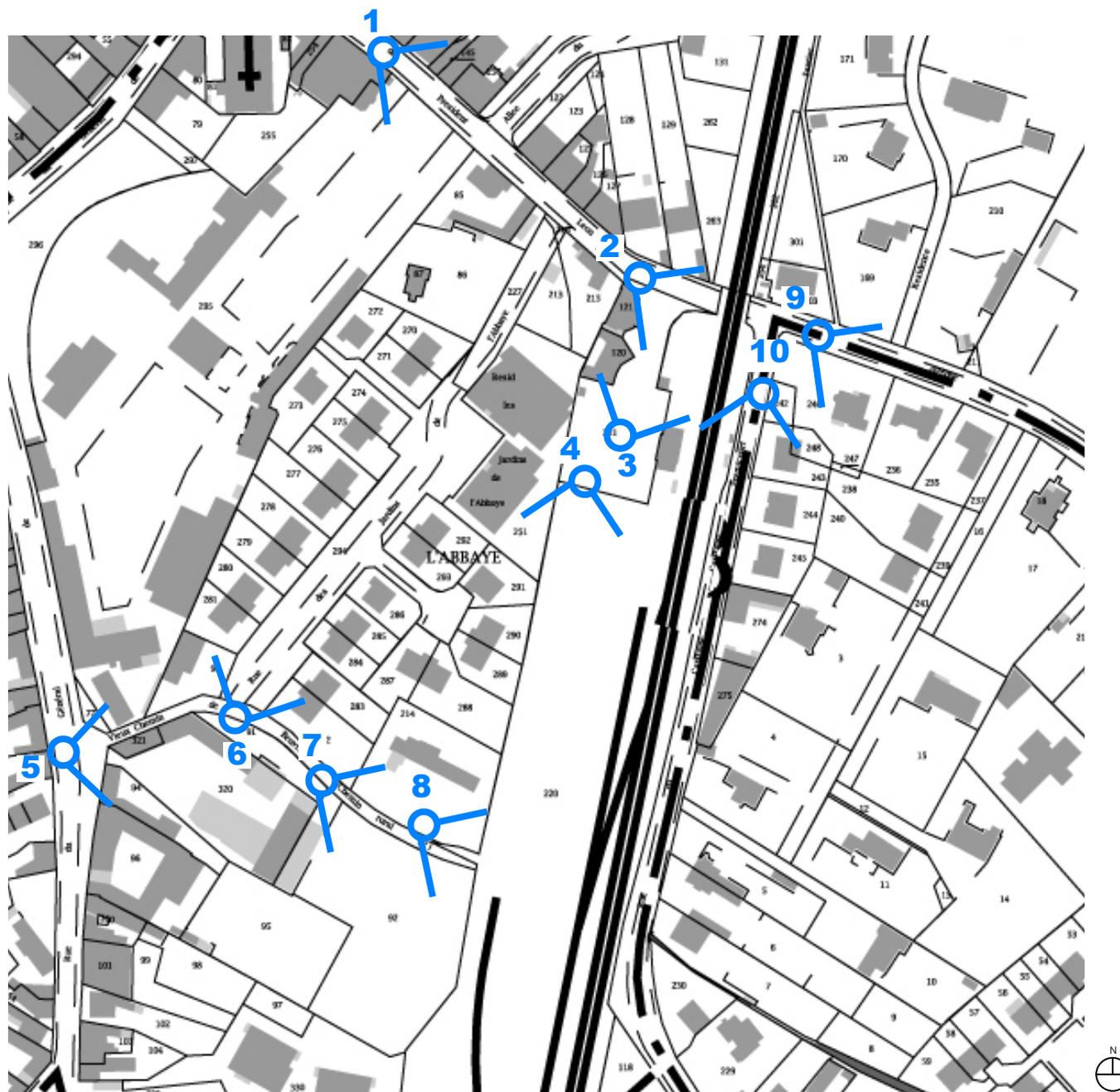
8. Passage au niveau du souterrain
Rue des Jardins de l'Abbaye



9. Rue Achille Pechon



10. Rue du Capitaine Fremicourt



Base reportage photographique - Cadastre

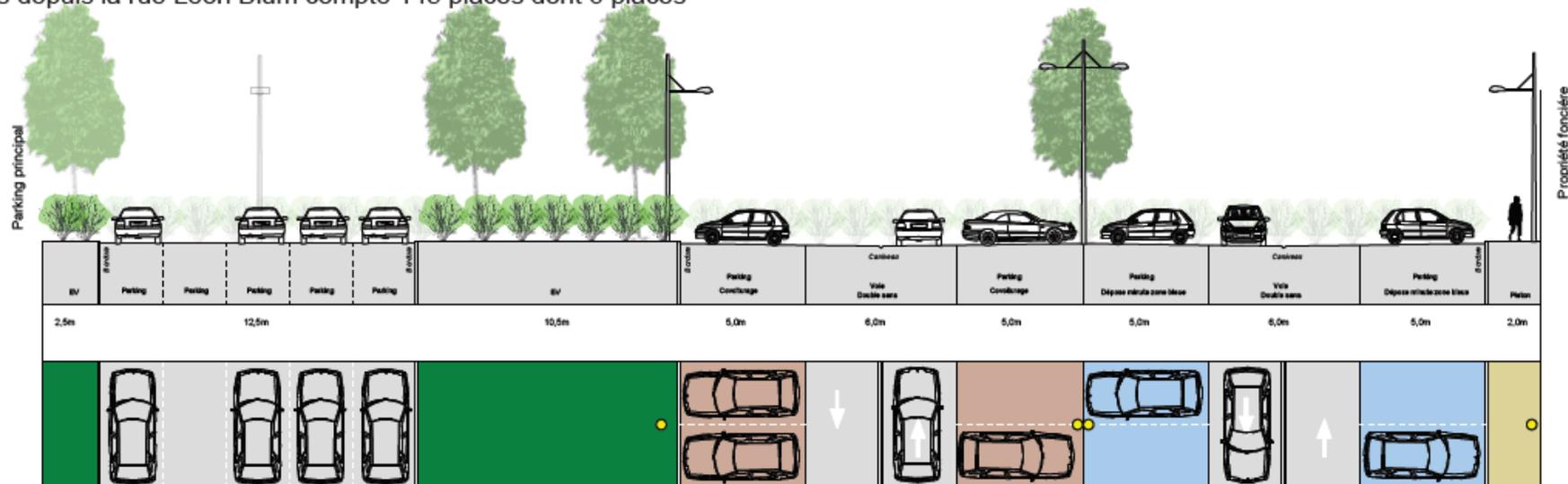
Notice d'aménagement

Ce scénario apporte une solution globale de requalification des abords de la gare de Phalempin avec pour objectif de créer un pôle d'échange multimodal tout en prenant en compte une réserve foncière SNCF de 15m par rapport au rail existant. *A noter qu'un parking existe déjà sur cette emprise foncière.*

L'ensemble des flux sont gérés et sécurisés par la création de voies de circulation identifiées, confortables, pratiques et pérennes.

En terme de flux de circulation, le parking est accessible depuis la rue Leon Blum par une voie en double sens de circulation. Dans le cas où le projet de nouvelle voie en sens unique au niveau de la venelle des jardins de l'abbaye ne serait pas réalisée, ce scénario offre la possibilité de tourner en rond dans le parking principal évitant ainsi les demi-tours. La nouvelle voie de sortie au niveau de la venelle des Jardins de l'Abbaye fait 180m de long et implique une modification structurelle de l'accès au souterrain piéton existant. Une vérification technique et foncière précise suite au relevé géomètre et bornage est nécessaire.

L'offre en stationnement est renforcée avec la requalification et la création de parking paysager VL. Au total le parking accessible par une voie en double sens depuis la rue Leon Blum compte 145 places dont 6 places PMR.



Au niveau des cyclistes, il est envisagé l'installation de nouveaux arceaux vélos et d'un abri vélo sécurisé au droit des arceaux existants. **Ph**

Un parking réservé au covoiturage d'une capacité de 12 places et un parking relatif à la dépose minute de 6 places et une zone bleue de 6 places sont créés en face du bâtiment de la gare. 4 places pour les voitures électriques avec possibilité de recharge sont également aménagés.

Un mail piéton central dans le parking permet aux usagers une desserte sécurisée jusqu'à la place de la gare. Les accès aux quais sont réaménagés dans le cadre de l'aménagement de la place incluant la voie d'accès au parking incitant ainsi à la réduction de la vitesse pour les véhicules. Sur cette place sera mis en place du mobilier urbain de type potelet, banc, corbeille, grille d'arbre ...

Un plan lumière viendra compléter l'aménagement permettant un éclairage du site harmonieux et sécuritaire pour tous.

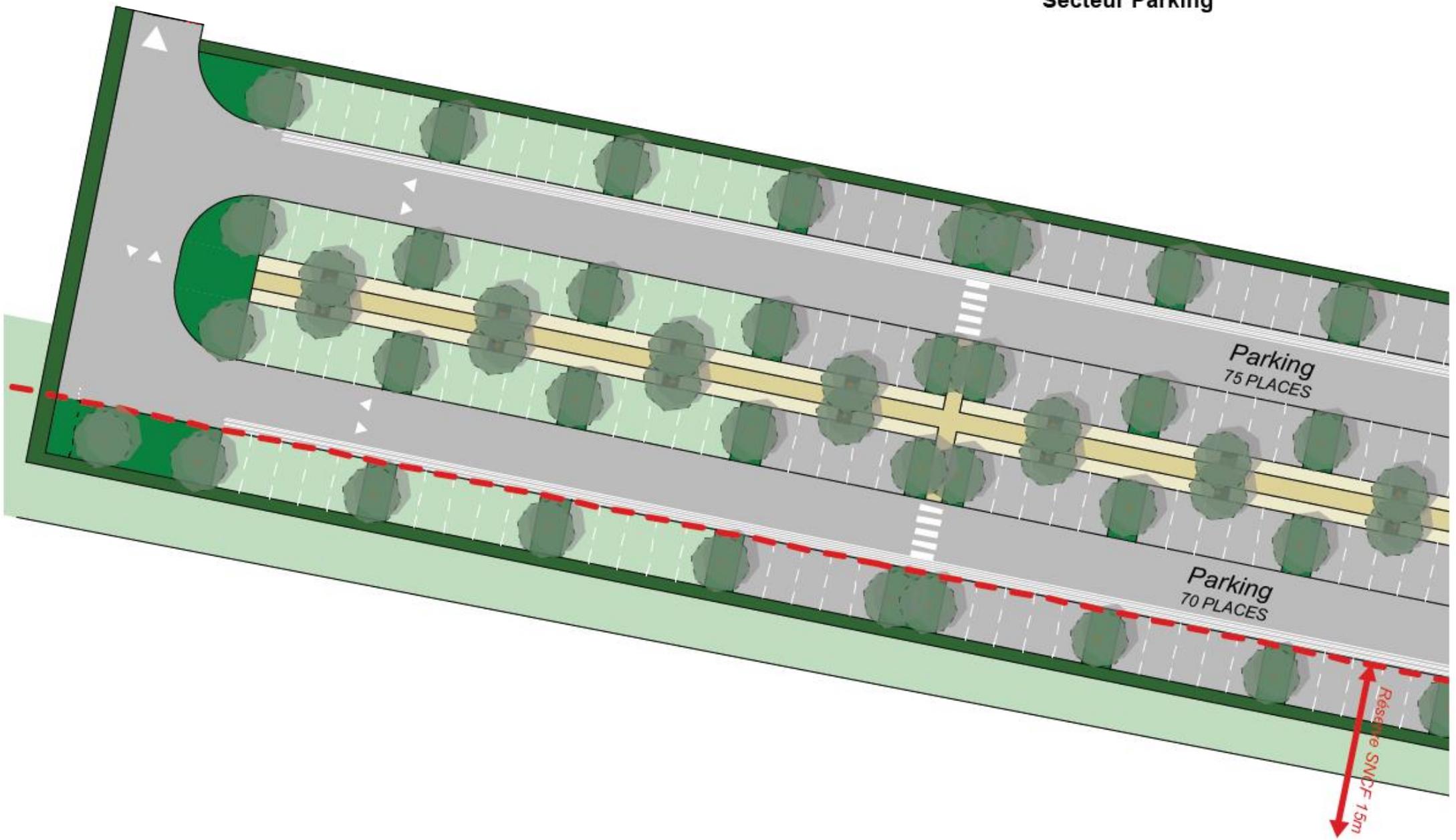
Pour les déplacements Bus, au vue des gabarits de giration et du foncier disponible, il peut être envisagé la mise en place d'arrêt pour des navettes type minibus sur la place, par contre aucune circulation type CAR/BUS n'est possible sur le site.



SCENARIO Secteur Place



SCENARIO
Secteur Parking



Bonjour,

Je n'ai en effet pas vérifié le document scanné et vu qu'il n'était pas recto verso. Je vous prie de m'en excuser.

Vous trouverez ci-joint le document en recto verso.

Aux différentes questions que vous m'avez posées, je peux apporter les réponses suivantes (en bleu) :

- Pouvez-vous également fournir un plan de masse global du projet, précisant les itinéraires modes doux prévus au sein et aux alentours du projet,

Je vous le joins dans un second envoi.

- nous indiquer le nombre de places existantes sur le site actuellement,

137 places ont pu être recensées sur le parking existant et la place de la gare (c'est une estimation faites à partir des véhicules présents le jours du comptage et d'une extrapolation par rapport aux espaces non occupés car elles ne sont pas matérialisées et c'est aussi l'objectif du projet que de proposer des places lisibles).

- nous préciser le terrain d'assiette global du projet,

L'assiette du projet est de 8030m²

- pour quel mode de gestion des eaux pluviales avez-vous opté ?

Nous avons opté pour un mode de gestion par infiltration et tamponnement avec rejet à débit régulé

- d'après le plan de situation, le projet s'implantera sur un site qui présente un espace arboré, quel sera le devenir de cet espace ? comptez-vous procéder à un défrichage ? présente-t-il un intérêt écologique ?

Il s'agit de la végétation ayant poussé de part et d'autre de la voie d'accès à l'ancienne usine Legrain située en arrière des terrains qui seront aménagés. Ces arbres seront retirés pour faire place au projet de parking (l'espace concerné représente à peu près la moitié de la superficie du parking). 50 arbres de hautes tiges seront replantés sur le parking pour agrémenter le nouvel espace et compenser les arbres défrichés.



- votre projet prévoit-il une création de voirie ? (Dans ce cas, il convient de viser la rubrique 6° de l'annexe du R.122-2 du code de l'environnement)

- a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente. c) Construction, élargissement d'une route par ajout d'au moins une voie, extension d'une route ou d'une section de route, lorsque la nouvelle route ou la section de route élargie ou étendue excède une longueur ininterrompue d'au moins 10 kilomètres.

Le projet prévoit une voie d'accès aux places de parking depuis la rue Léon Blum existante. une grande partie de cette voie existe déjà pour accéder au parking existant. Le projet prévoit de compléter le linéaire existant par une boucle permettant de desservir l'extension réalisée. Pour limiter l'imperméabilisation la moitié des places de stationnement prévue sera réalisée en pavés – joint gazon. Au global, le linéaire de voie n'excédera pas 350 mètres.



b) *Construction d'autres voies non mentionnées au a) mobilisant des techniques de stabilisation des sols et d'une longueur supérieure à 3 km. En Guyane, ce seuil est porté à 30 km pour les projets d'itinéraires de desserte des bois et forêts mentionnés au [premier alinéa de l'article L. 272-2 du code forestier](#), figurant dans le schéma pluriannuel de desserte forestière annexé au programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier et au [26° du I de l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#).*

Pas concerné

c) *Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.*

Pas concerné

Enfin, le projet d'extension de l'aire de stationnement fait partie d'un projet d'ensemble plus large : celui du pôle d'échanges multimodal de Phalempin. Pourriez-vous nous apporter des informations sur ce projet d'ensemble ?

Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et le confort des usagers du TER en gare de Phalempin et de diminuer l'usage de la voiture comme mode exclusif pour se rendre sur la métropole lilloise voire sur Douai. Ce projet veut en outre valoriser les usages les plus raisonnés de la voiture en favorisant le covoiturage (12 places réservées), la voiture électrique (4 places réservées) et les autres modes : piéton par l'aménagement de cheminements lisibles et confortables, cycliste avec l'aménagement d'un abri vélo. La communauté de communes s'est lancée dans l'élaboration d'un schéma cyclable qui vise à proposer des itinéraires sécurisés sur son territoire afin d'encourager à la pratique du vélo.

Parallèlement à l'extension de la capacité de stationnement potentiellement génératrice localement d'une augmentation de pollution, nous avons sollicité (et obtenu) auprès de la région la mise en place d'une navette de rabattement permettant d'accroître l'usage du train sans utilisation de la voiture. Dès le 2 septembre prochain les habitants des communes voisines pourront se rendre à la gare sans prendre leur véhicule.

Même si, en effet, l'extension du parking est fonctionnellement indépendante, prise isolément, elle implique une augmentation de l'usage de la voiture pour le rabattement sur la gare, donc une augmentation de la pollution atmosphérique, mais prise dans le projet d'ensemble, elle contribue à diminuer l'usage de la voiture dans l'aire urbaine de Lille, donc à baisser la pollution atmosphérique. Ces éléments quantifiés sont dès lors importants pour orienter la décision de l'Autorité environnementale sur le projet.

Bien Cordialement,



Frédéric DANEL
Chargé de mission Mobilité

7 rue Nationale
59710 Pont-à-Marcq
Portable : 07 87 73 51 34
fdanel@pevelecarembault.fr
www.pevelecarembault.fr

Pole d'échanges de Phalempin

Description fonctionnelle

Chemin piéton existant qui sera ouvert pour offrir un accès à la gare depuis le centre ville

Emprise du projet

parking de la gare existant avec voie et 137 places de stationnement .

Projet de pôle d'échanges de Phalempin

Rue Léon Blum



La voie ne sera pas réalisée et demeurera un chemin piéton



Fonctionnement du pôle d'échanges

- A l'entrée du parking, la place de la gare existante sera réaménagée de manière à bien identifier les espaces de stationnement dédié au mode de déplacement les plus « vertueux ».
- Ainsi on trouvera :
 - 4 places dédiées aux véhicules électriques avec 2 bornes de recharge
 - 12 places dédiées au covoiturage
 - 6 places réservées à la dépose minute
 - 6 places régulées en zone bleue
 - L'abri vélo et quelques arceaux
 - Un arrêt de bus réservé à la navette de rabattement. Une fois la clientèle déposée ou reprise, le bus fera demi tour en empruntant la voie de circulation interne au parking.



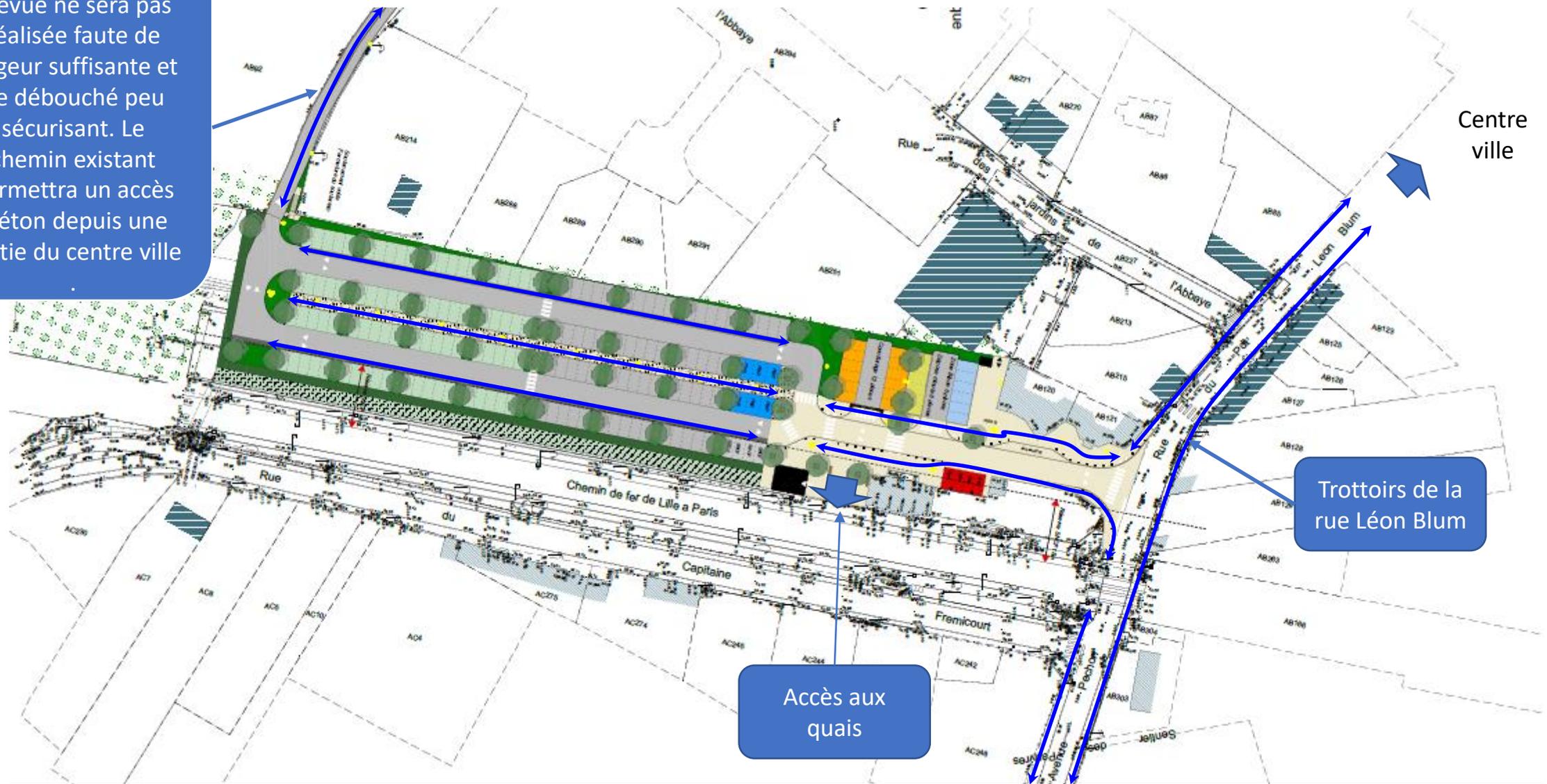
SCENARIO
Secteur Place



La voirie initialement prévue ne sera pas réalisée faute de largeur suffisante et de débouché peu sécurisant. Le chemin existant permettra un accès piéton depuis une partie du centre ville

Centre ville

Centre ville



Trottoirs de la rue Léon Blum

Accès aux quais

↔ Circulations piétonnes

↓ Forêt de Phalempin

Réseau d'Autocars des Hauts-de-France
Secteur Nord - Périmètre Pévèle



Centre de Relation Clientèle Périmètre Pévèle

Maison des Transports et de la Logistique (M.T.L.)

156 rue Léon Jouhaux - CS 20135

59447 WASQUEHAL CEDEX

(du lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 17h)

Accueil téléphonique au **03 20 89 30 30**

(en période scolaire : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
en période de vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h)

www.arcenciel2.fr

Suivez votre réseau également sur :



L'actualité des transports scolaires et interurbains
en Hauts-de-France sur :

transports.hautsdefrance.fr



Retrouvons-nous sur :

hautsdefrance.fr



151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès Métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05

En correspondance avec le réseau



Ligne **240**

Horaires valables du 01/09/2019 au 31/08/2020

240 Tourmignies - Phalempin

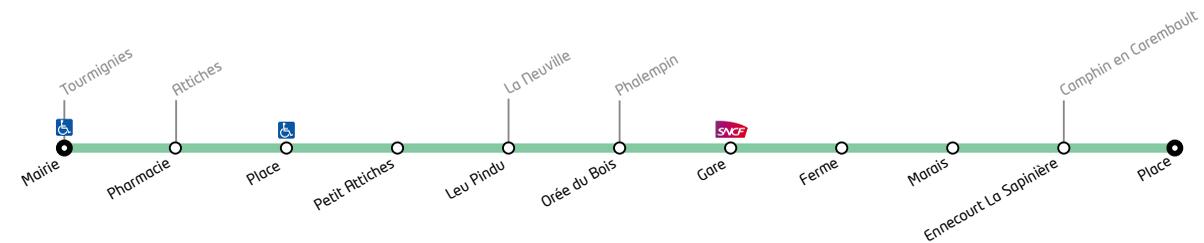
N° Course	11	21	31	41	51	61
Jours de circulation	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V
Particularités						
TOURMIGNIES	Mairie	06:35	07:35	08:35		
ATTICHES	Pharmacie	06:40	07:40	08:40		
ATTICHES	Place	06:41	07:41	08:41		
ATTICHES	Petit Attiches	06:44	07:44	08:44		
LA NEUVILLE	Leu Pindu	06:51	07:51	08:51		
PHALEMPIN	Orée du Bois	06:56	07:56	08:56		
PHALEMPIN	Gare	06:58	07:58	08:58	17:05	18:05
PHALEMPIN	Ferme				17:07	18:07
PHALEMPIN	Marais				17:09	18:09
CAMPHIN EN CAREMBAULT	Ennecourt La Sapinière				17:15	18:15
CAMPHIN EN CAREMBAULT	Place				17:21	18:21

Quoi accessible aux Personnes à Mobilité Réduite Ne circule pas les dimanches et fêtes

En l'absence de symbole, le service fonctionne toute l'année aux horaires indiqués.

Jours de circulation : L - Lundi / M - Mardi / Me - Mercredi / J - Jeudi / V - Vendredi.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des horaires de la ligne 240 (dont les services complémentaires des périodes scolaires) en contactant notre agence clientèle par téléphone au 03 20 89 30 30 ou sur le site internet www.arcenciel2.fr.



© Photo : Région Hauts-de-France - Dominique BOKALO

FICHE HORAIRES

LIGNE **240**

TOURMIGNIES - ATTICHES - LA NEUVILLE
PHALEMPIN - CAMPHIN EN CAREMBAULT



FACILE DE VOYAGER EN GROUPE

Voyagez en groupe sur le réseau d'autocars de la Région (Nord - Arc en Ciel) ? C'est facile !

La carte Pass Pass ou le billet sans contact peuvent être utilisés à plusieurs, chargés avec un ou des titres 10 voyages.

Bipez autant de fois que de voyageurs, jusque 15 personnes !

En famille ou entre amis, utilisez l'autocar pour vos sorties « loisirs ».

Plus d'informations sur la **multivaldation** sur

www.arcenciel2.fr

ou contactez-nous au **03 20 89 30 30**

SALARIÉS, LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi prévoit la prise en charge d'au moins 50 % de votre abonnement (mensuel ou annuel) en transport en commun par votre employeur, pour vos déplacements « domicile - travail ».



Plus d'informations sur

www.arcenciel2.fr

ou contactez-nous au **03 20 89 30 30**

LES VACANCES SCOLAIRES (zone B)

Rentrée scolaire le 2 septembre 2019

Toussaint du 20 octobre 2019 au 3 novembre 2019 inclus

Noël du 22 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus

Hiver du 16 février 2020 au 1er mars 2020 inclus

Printemps du 12 avril 2020 au 26 avril 2020 inclus

Été à partir du 5 juillet 2020

En correspondance avec le réseau



Ligne **240**

Horaires valables du **01/09/2019** au **31/08/2020**

240 Phalempin - Tourmignies

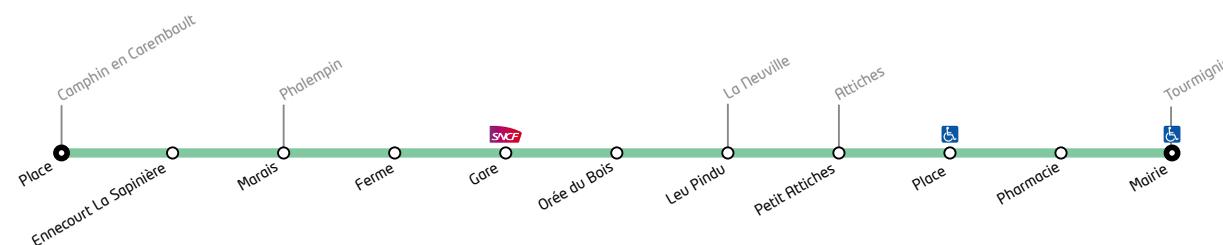
N° Course		10	20	30	40	50	60
Jours de circulation		L M Me					
Particularités		J V	J V	J V	J V	J V	J V
CAMPHIN EN CAREMBAULT	Place	06:40	07:40	08:40			
CAMPHIN EN CAREMBAULT	Ennecourt La Sapinière	06:43	07:43	08:43			
PHALEMPIN	Marais	06:49	07:49	08:49			
PHALEMPIN	Ferme	06:51	07:51	08:51			
PHALEMPIN	Gare	06:53	07:53	08:53	17:05	18:05	19:05
PHALEMPIN	Orée du Bois				17:07	18:07	19:07
LA NEUVILLE	Leu Pindu				17:12	18:12	19:12
ATTICHES	Petit Attiches				17:19	18:19	19:19
ATTICHES	Place				17:22	18:22	19:22
ATTICHES	Pharmacie				17:23	18:23	19:23
TOURMIGNIES	Mairie				17:28	18:28	19:28

Quai accessible aux Personnes à Mobilité Réduite Ne circule pas les dimanches et fêtes

En l'absence de symbole, le service fonctionne toute l'année aux horaires indiqués.

Jours de circulation : L - Lundi / M - Mardi / Me - Mercredi / J - Jeudi / V - Vendredi.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des horaires de la ligne 240 (dont les services complémentaires des périodes scolaires) en contactant notre agence clientèle par téléphone au 03 20 89 30 30 ou sur le site internet www.arcenciel2.fr.



CORRESPONDANCES AVEC LES RÉSEAUX PARTENAIRES

La Région Hauts-de-France et les collectivités partenaires concernées ont souhaité développer et encourager l'intermodalité pour faciliter les échanges entre différents modes de transport comme le train, le car, le métro, etc...

Vous trouverez ci-dessous les différents arrêts de correspondances du réseau d'autocars de la Région (Nord - Arc en Ciel) avec les réseaux de transport en commun partenaires.

ARRÊTS	RÉSEAUX
PHALEMPIN - Gare	 Contact TER : 0 805 50 60 70 www.ter.sncf.com/hauts-de-france

Ne pas jeter sur la voie publique.

TITRES DE TRANSPORT

Ticket unitaire en vente à bord des autocars : **1,70 €**

Tarification tout public, tarification moins de 26 ans, tarification solidaire...

La gamme tarifaire est à retrouver au **Centre de Relation Clientèle** (156 rue Léon Jouhaux à WASQUEHAL), au **03 20 89 30 30** et sur www.arcenciel2.fr

Vous pouvez recharger votre support Pass Pass dans le point de vente(*) suivant :

L'Attiches Café (1, rue de l'Eglise à Attiches)

ou sur internet www.arcenciel2.fr

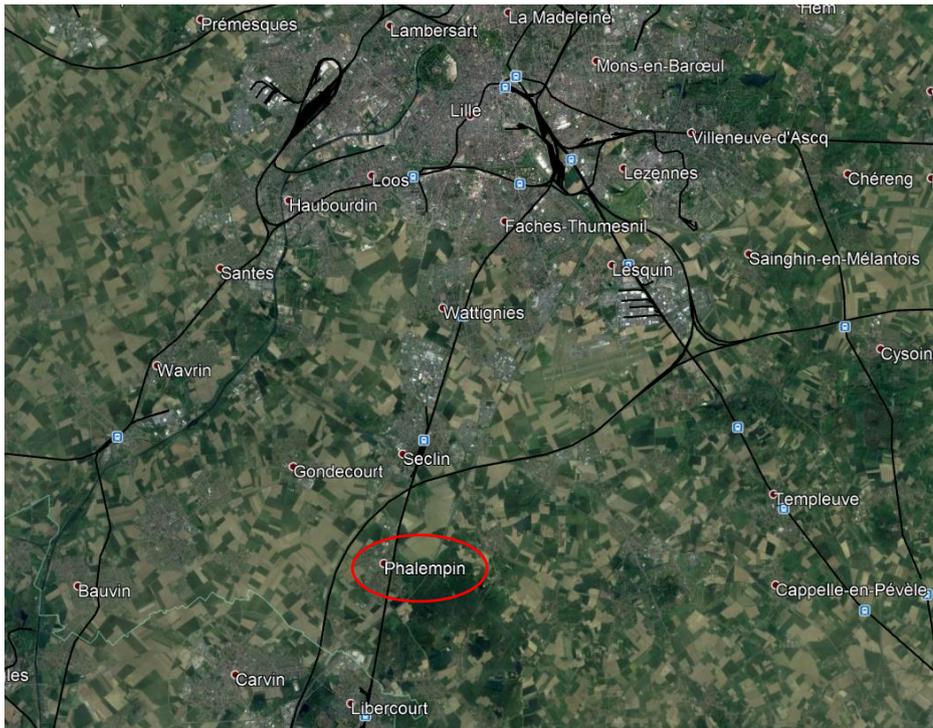
(*) liste des points de vente consultable sur www.arcenciel2.fr



NOTICE D'EXPLICATION / examen au cas par cas / réaménagement d'un parking / Pôle d'échanges de Phalempin

Présentation du pôle d'échanges

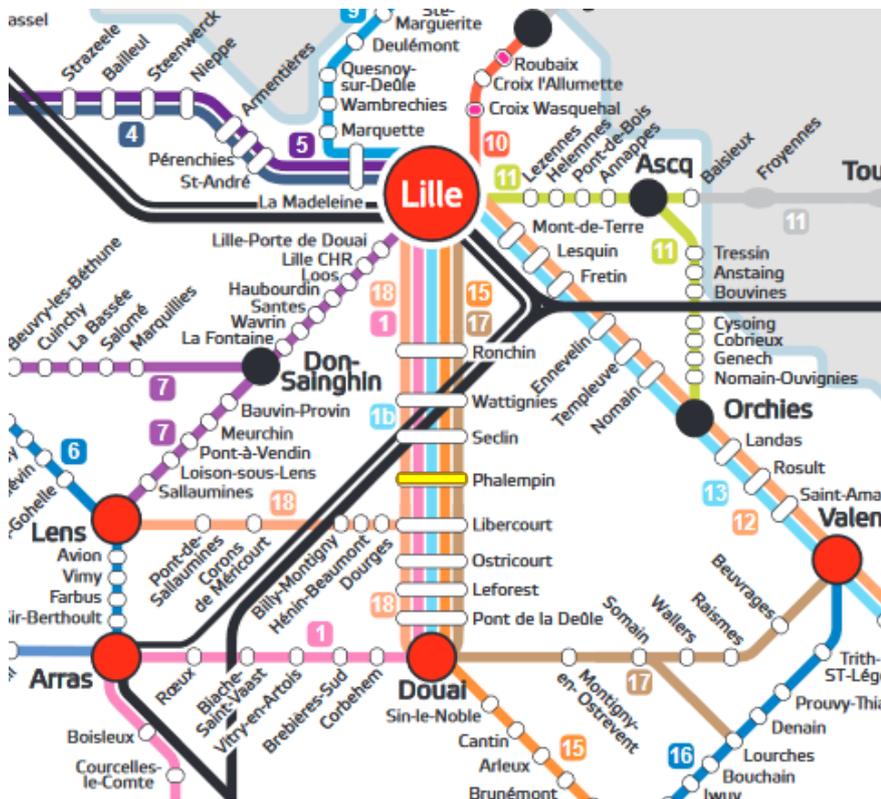
La Commune de Phalempin se situe dans la couronne périurbaine de Lille à 15 kilomètres du centre de la capitale des Flandres.



La gare se situe à l'est de la commune, un peu à l'écart du centre-ville, entre la zone urbaine et la Forêt domaniale



Elle est située sur l'axe ferroviaire Lille-Douai et est desservie par plusieurs liaisons régionales Lille-Lens, Lille – Douai – Arras / Cambrai/Valenciennes. Avec 46 trains quotidiens la gare de Phalempin dispose d'une offre de bon niveau.



En 2017, la gare de Phalempin accueillait en moyenne 967 voyageurs par jour (montées-descentes). Ce chiffre est assez stable depuis plusieurs années mais la congestion quotidienne de l'autoroute A1 voisine et des routes secondaires permettant d'accéder à la métropole lilloise (RD925, RD549), rendent de plus en plus crédible l'usage du train et laisse donc entrevoir la croissance potentielle du trafic voyageurs.

L'aire d'influence de la gare de Phalempin est limitée aux communes voisines (rayons 5 kilomètres), en raison notamment de la proximité au nord et au sud de deux autres gares importantes du réseau (Libercourt et Seclin) distantes de 5 kilomètres. La bonne accessibilité de la gare, dans un environnement urbain moins compliqué que les gares voisines, accroît son attractivité.

Sans disposer de chiffres précis et actualisé, on peut être certain que la majorité des usagers de la gare de Phalempin sont des habitants de la commune. Nous émettons l'hypothèse que 60% des usagers du TER à Phalempin sont des résidents et qu'ils sont environ 200 à venir en provenance des communes voisines.



La présence d'un stationnement ventouse dans les voiries voisines (rue des Jardins de l'Abbaye) ou sur la place du marché témoigne de cette attractivité.

Le projet de réaménagement du parking en pôle d'échanges ne s'accompagne pas d'une augmentation démesurée de la capacité de stationnement puisqu'à l'issue du projet le stationnement passerait de 145 à 183 places dont 30 places dédiées (12 au covoiturage, 6 à la dépose minute, 6 en zone bleue, 4 réservées à la recharge des véhicules électriques, 6 au PMR). L'enjeu du projet se situe surtout dans l'amélioration qualitative des conditions d'accueil des usagers du train et dans une meilleure organisation de l'espace au profit de tous.

Un projet global

Le projet d'agrandissement des capacités de stationnement doit permettre de répondre à une demande déjà existante qui a déjà commencé à coloniser les voiries voisines.

Mais l'action de la CCPC ne se limitera pas à une simple mais nécessaire augmentation de la capacité de stationnement. L'intercommunalité souhaite également valoriser les alternatives à la voiture individuelle.

Le projet prévoit ainsi de dédier 12 places pour le covoiturage.

Il prévoit également des emplacements pour des bornes de recharges électriques. La CCPC a d'ailleurs adhéré au dispositif « pass pass électrique » porté par la Région des Hauts de France pour équiper son territoire.

La CCPC s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma cyclable qui vise à déployer un maillage d'itinéraire cyclable afin de développer et d'encourager la pratique du vélo pour les déplacements de courte et moyenne portée. La CCPC a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire à hauteur de 25% du prix d'achat. La cible visée au travers de cette opération est clairement les actifs et les trajets de moyenne portée. Le pôle d'échange occupe bien évidemment une place prépondérante dans ces différentes politiques cyclables aussi bien au niveau des itinéraires que des équipements et notamment du stationnement.

Un abri à vélo sécurisé est prévu pour favoriser le raliement à la gare en deux roues.

Un **cheminement piéton** sera connecté au parking pour accéder à la gare depuis la rue du général de Gaulle et éviter d'emprunter les trottoirs très étroits de la rue Léon Blum.

Depuis le 2 septembre 2019, et sur la demande de la Communauté de communes, la région Hauts de France a mis en place une **nouvelle ligne routière régulière** qui permet le rabattement depuis les communes de Tourmignies, Attiches, La Neuville et Camphin-en-Carembault. Ce service destiné principalement aux actifs pendulaires propose une offre rapide, cadencée en HP et calée sur les trains directs pour Lille offrant ainsi une alternative crédible à la voiture individuelle. Cette navette vise également à atténuer le surcroit d'attractivité que pourraient constituer les nouveaux aménagements tout en participant à la croissance du trafic voyageurs de la gare. La navette assurée par des bus de 22 places est totalement intégrée au projet et des emplacements d'accueil sont prévus pour les mini bus.

Par ailleurs, la CCPC qui n'a pas la compétence transports a décidé, pour la soutenir, de proposer la **gratuité** aux habitants qui utilisent cette ligne.



Itinéraires de la Ligne 240 mise en place par la Région au 2 septembre 2019

NAVETTE PÉV'AILES

Ligne 240 ● La navette fonctionne du lundi au vendredi, toute l'année.



NAVETTE PÉV'AILES

Ligne 240 ● La navette fonctionne du lundi au vendredi, toute l'année.



TOURMIGNIES

		TOURMIGNIES	Place	06:35	07:35	08:35
Aller		ATTICHES	Pharmacie	06:40	07:40	08:40
		ATTICHES	Place	06:41	07:41	08:41
		ATTICHES	Petit Attiches	06:44	07:44	08:44
		LA NEUVILLE	Leu Pindo	06:51	07:51	08:51
		PHALEMPIN	Orée du Bois	06:56	07:56	08:56
	PHALEMPIN	Gare	06:58	07:58	08:58	
Train en correspondance pour Lille				07:05	08:04	09:04
Train en provenance de Lille				18:54	17:55	18:54
Retour		PHALEMPIN	Gare	17:05	18:05	19:05
		PHALEMPIN	Orée du Bois	17:07	18:07	19:07
		LA NEUVILLE	Leu Pindo	17:12	18:12	19:12
		ATTICHES	Petit Attiches	17:19	18:19	19:19
		ATTICHES	Place	17:22	18:22	19:22
		ATTICHES	Pharmacie	17:23	18:23	19:23
		TOURMIGNIES	Place	17:28	18:28	19:28

Finis les bouchons aux heures de pointe : embarquez dans la navette Pév'Ailes !

Elle vous conduit gratuitement(*) à la gare de Phalempin pour prendre le train en direction de Lille.

Mise en place dès le 2 septembre !

(*) Réservez aux halburés de semaine, sur présentation de la carte « Pév'Ailes ». Carte à retirer gratuitement en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile.



CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

		CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	Place	06:40	07:40	08:40
Aller		CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	Ennecourt la Sapinière	06:43	07:43	08:43
		PHALEMPIN	Marais	06:49	07:49	08:49
		PHALEMPIN	Ferme	06:51	07:51	08:51
		PHALEMPIN	Gare	06:53	07:53	08:53
	Train en correspondance pour Lille				07:05	08:04
Train en provenance de Lille				18:54	17:55	18:54
Retour		PHALEMPIN	Gare	17:05	18:05	19:05
		PHALEMPIN	Ferme	17:07	18:07	19:07
		PHALEMPIN	Marais	17:09	18:09	19:09
		CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	Ennecourt la Sapinière	17:15	18:15	19:15
		CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	Place	17:21	18:21	19:21

Finis les bouchons aux heures de pointe : embarquez dans la navette Pév'Ailes !

Elle vous conduit gratuitement(*) à la gare de Phalempin pour prendre le train en direction de Lille.

Mise en place dès le 2 septembre !

(*) Réservez aux halburés de semaine, sur présentation de la carte « Pév'Ailes ». Carte à retirer gratuitement en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile.



Horaires des navettes mises en place par la Région au 2 septembre 2019

Les besoins de stationnement

L'hypothèse que nous avons retenue de 40% d'usagers extérieurs à la commune correspond à un besoin de stationnement de 200 places environ. L'espace disponible et les contraintes de site nous permettent d'envisager de réaliser 183 places de stationnement, ce qui couvre les besoins, compte tenu des autres actions que la collectivité mène pour développer les modes alternatifs à la voiture individuelle (navettes gratuites, vélo électriques, schéma cyclable).

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_ 2018_007

OBJET :

COMMISSION N°2

*Délibération cadre
d'accompagnement et
d'actions de Pévèle
Carembault en matière
de mobilité*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 0

Procurations : 6

Nombre de votants : 50

L'an deux mille dix-huit, le 19 février à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PHALEMPIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 février 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président,
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
M. Jean-Claude SARAZIN, M. Guy SCHRYVE M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Michel DUFERMONT, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Caroline MARLIERE, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, Mme Isabelle DRUELLE, M. Pierre CROXO, M. Jean-Claude COLLERIE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Yannick LASSALLE, procuration à M. Eric MOMONT
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET
Mme Annick MATTON, procuration à M. Raymond NAMYST

Absents :

Mme Jeannette WILLOCQ, M. Jean DELATTRE,
M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAÏE,
M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Alain DUCHESNE,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°2

Délibération cadre « TRANSPORT ET MOBILITE » pour la mise en place d'accompagnements et d'actions visant à l'amélioration de la mobilité depuis et vers la PEVELE CAREMBAULT

Vu l'étude transport engagée en 2016 par la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Vu, le projet de territoire de Pévèle Carembault,

Vu l'organisation du réseau Arc en Ciel sur le territoire, décidée par le Conseil Départemental,

Vu, la compétence transport de la Région qui est, depuis le 1^{er} septembre 2017, l'autorité organisatrice des transports du territoire de Pévèle Carembault,

Considérant que les déplacements sont ressortis comme une préoccupation majeure des habitants du territoire de Pévèle Carembault lors du débat public de 2014,

Considérant que de ce fait, Pévèle Carembault a engagé une étude sur les transports et les déplacements en 2016 dans le but d'apporter des solutions efficaces et alternatives à l'usage de la voiture individuelle,

Considérant que la stratégie en matière de mobilité s'articule autour de plusieurs enjeux et notamment le développement de l'intermodalité sur les gares TER du territoire, l'amélioration de l'accessibilité à la Métropole Européenne de Lille et les principaux bassins d'emploi par le car, le développement des mobilités alternatives et la mise en place d'une gouvernance supra communautaire avec les territoires voisins,

Considérant la volonté des élus de la Pévèle Carembault de contribuer par des actions significatives à l'amélioration des conditions de circulations pour les habitants du territoire,

Considérant que pour chaque enjeu, la Pévèle Carembault souhaite engager un certain nombre d'accompagnements et d'actions regroupées sous trois objectifs :

- Améliorer les infrastructures en les aménageant afin qu'elles soient plus accessibles, plus sûres et plus accueillantes,
- Bâtir un Réseau de transport en commun plus adapté aux demandes des habitants en partenariat avec la Région Hauts-de-France,
- Favoriser la diffusion de Nouvelles pratiques par la promotion de pratiques « collectives » afin réduire lorsque cela est possible l'usage de la voiture individuelle.

Considérant que la Pévèle Carembault devra pour engager ces actions mettre en place une gouvernance spécifique avec la Métropole Européenne de Lille et la Région des Hauts-de-France.

Ouï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 50 VOTANTS)

- De valider le principe d'intervention de la Communauté de Communes en matière de transport et les actions ci-dessous s'inscrivant dans les objectifs énoncés :

Améliorer les infrastructures

- Assurer l'aménagement de pôles d'échanges, ou de toute infrastructure favorisant l'intermodalité autour des gares d'Orchies, Templeuve, Ostricourt, Phalempin, Landas. Toutes les gares situées sur

l'axe de la ligne Pont de Bois-Ascq-Orchies seront également prises en compte en fonction du calendrier de la remise en état de la ligne ;

- Définir un schéma de pistes cyclables favorisant le rabattement vers les gares et permettant les déplacements de proximité ;
- Concevoir et aménager des aires de covoiturage ;

Bâtir un Réseau de transport en commun plus adapté aux demandes des habitants

Lancer des négociations avec la Région des Hauts-de-France portant sur :

- La mise en place des navettes de rabattement vers les gares
- La création de lignes expresses aux heures de pointes sur les axes Nord-Sud avec un temps de parcours compétitif face à la voiture
- Assurer la desserte des gares par les cars du réseau « Arc en Ciel » et l'optimisation des horaires de bus ;

Favoriser la diffusion de Nouvelles pratiques

- Assurer la promotion du co-voiturage sur le territoire ;
- Encourager les dynamiques de coworking et de télétravail en partenariat avec les entreprises et les administrations.

La recherche de subventions sera systématique afin d'assurer un financement juste et optimisé de ces actions.

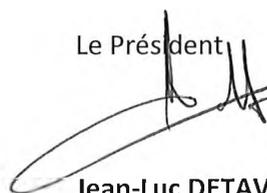
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte en rapport avec la démarche

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président


Jean-Luc DETAVERNIER

